

LE CONFLIT ENTRE LE C.I.O. ET LA F.I.F.A. DANS L'ENTRE-DEUX-GUERRES. LES JEUX OLYMPIQUES CONTRE LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

Florence Carpentier

De Boeck Université | *Staps*

2005/2 - no 68

pages 25 à 39

ISSN 0247-106X

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-staps-2005-2-page-25.htm>

Pour citer cet article :

Carpentier Florence , « Le conflit entre le C.I.O. et la F.I.F.A. dans
l'entre-deux-guerres. Les Jeux olympiques contre la Coupe du Monde de
football » ,
Staps, 2005/2 no 68, p. 25-39. DOI : 10.3917/sta.068.0025

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Université.

© De Boeck Université. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Le conflit entre le C.I.O. et la F.I.F.A. dans l'entre-deux-guerres. Les Jeux olympiques contre la Coupe du Monde de football

Florence CARPENTIER,
Université de Rouen
C.E.T.A.P.S. (EA 3832)
Boulevard Siegfried
76821 Mont-Saint-Aignan Cedex
Courriel : florence.carpentier@rouen.iufm.fr

FLORENCE CARPENTIER

RÉSUMÉ : Les années 1920 et 1930 se caractérisent par la remise en question d'une des valeurs du sport : l'amateurisme. Alors que le sport se démocratise lentement, le mouvement olympique, quant à lui, affiche un conservatisme de ses valeurs aristocratiques, représentatives des membres qui le dirigent. La fédération internationale de football, en revanche, crée une section professionnelle en 1931, sous la pression de ses licenciés et de quelques dirigeants. Le conflit entre le C.I.O. et la F.I.F.A. devient alors le miroir de cette opposition entre « discours » et « réalité ». L'étude de la correspondance entre les deux institutions et en particulier entre ses deux présidents, Henri de Baillet-Latour et Jules Rimet, montre que les désaccords au sujet de l'amateurisme revêtent des enjeux de pouvoir entre ces deux puissances sportives. Alors que la F.I.F.A. menace de ne pas participer aux Jeux olympiques de 1928 si ses professionnels n'y sont pas admis, Baillet-Latour décide seul de jouer les iconoclastes afin d'assurer la réussite économique de ces Jeux, renonçant momentanément à défendre l'amateurisme olympique. Quand la réussite des compétitions olympiques est assurée, le président du C.I.O. revient alors sur son compromis, provoquant le mécontentement des membres de la F.I.F.A. qui décident alors de créer la Coupe du Monde de football pour concurrencer le tournoi olympique.

MOTS-CLÉS : histoire, entre-deux-guerres, olympisme, football, amateurisme.

ABSTRACT : *The Conflict between the I.O.C. and the F.I.F.A. in the Interwar Period. The Olympic Games versus the World Cup of Football*

1920s and 1930s are characterized by the questioning of one of the values of sport : amateurism. While sport becomes a little more democratic, the Olympic movement, as for it, shows a conservatism of its aristocratic values, representative of the members who manage it. The international federation of football, on the other hand, creates a professional section in 1931, under the pressure of its players and some leaders. The conflict between the I.O.C. and the F.I.F.A. then becomes the mirror of this opposition between “speech” and “reality”. The study of the correspondence between these both institutions and in particular between its two presidents, Henri de Baillet-Latour and Jules Rimet, shows that discords about the amateurism conceal stakes for power between these two strong institutions. While the F.I.F.A. threatens not to participate in the Olympic Games of 1928 if its professionals are not allowed, Baillet-Latour only decides to play the iconoclasts to assure the economic success of these Games, giving up for a moment the defence of Olympic amateurism. When the success of the Olympic competitions is sure, then, the president of the I.O.C. goes back on his compromise, provoking the dissatisfaction of the members of the F.I.F.A who decide then to create the World Cup to compete with the Olympic Games.

KEY WORDS : history, interwar period, olympism, football, amateurism.

Malgré la situation politique et socioéconomique, les dégâts matériels et le déplorable état physique des populations, l'activité sportive réapparaît immédiatement dans l'ensemble des pays belligérants après la Première Guerre mondiale. Les compétitions sportives, le nombre de licenciés et donc de clubs se multiplient, apportant ainsi de plus en plus de poids aux fédérations sportives internationales. Le Comité International Olympique (C.I.O.) profite évidemment de cet engouement pour le sport puisque ses Jeux olympiques apparaissent rapidement comme des compétitions internationales majeures aux yeux des sportifs et des dirigeants. Alors qu'en 1912, les Jeux de Stockholm rassemblent 2400 sportifs, les Jeux d'Anvers en 1920 réussissent à en réunir 2600, reléguant la guerre au statut de « simple pause » dans le développement du mouvement olympique.

Les années 1920 et 1930 se caractérisent, toutefois, par la remise en question d'une des valeurs traditionnelles du sport : l'amateurisme. En effet, à la fin du XIX^e siècle, lorsque le sport moderne commence à se développer sur le continent européen, il est calqué sur le modèle anglais. L'amateurisme y caractérise alors le type de pratique sportive exercée par une élite sociale. Puis, sous l'impulsion des dirigeants sportifs, majoritairement recrutés parmi la bourgeoisie européenne, la règle de l'amateurisme devient une valeur, véritable composante d'une morale sportive. Pierre de Coubertin, désireux de rénover les Jeux olympiques dans un but pédagogique, associe *de facto* en 1894, lors du Congrès à la Sorbonne, le sport olympique à ces valeurs, afin de justifier son existence et de s'octroyer le soutien indispensable de tous¹. C'est ainsi que le C.I.O. devient officiellement le garant de l'amateurisme sportif.

Pourtant, à cause de la démocratisation rapide du sport, un nouveau mode de pratiques sportives prend forme à partir des années 1920 : le sport amateur tend désormais à se professionnaliser pour satisfaire les besoins des classes sociales populaires. Les journalistes sportifs, témoins de cette mutation, prennent le parti de dénoncer couramment ces déviances. On parle alors d'« amateurisme marron », de « faux amateurisme » ou encore de « semi-professionnalisme » pour accuser les sportifs rémunérés. Un fossé se creuse entre un discours généralement conservateur, véhiculé par les institutions, et des réalités sportives issues de la démocratisation des loisirs. Or la Fédération Internationale de Football Association (F.I.F.A.) est à cette époque l'institution la plus confrontée à la démocratisation de son sport. Elle cède d'ailleurs en 1931 à la pression de ses licenciés en créant une section professionnelle avec son championnat indépendant. Le conflit entre le C.I.O. et la F.I.F.A. devient alors le miroir de cette contradiction entre « discours » et « réalité ». Dans le cadre des Jeux olympiques, uniques championnats du monde d'une majorité de sports, quels rapports peuvent nouer une fédération progressiste telle que la F.I.F.A. et une organisation élitiste, promotrice des valeurs de l'aristocratie, telle que le C.I.O. ? Quels enjeux la lutte des valeurs met-elle à découvert ? Quels compromis peuvent être trouvés pour satisfaire aux exigences de chacune des deux parties ?

Partant de la lutte contre le professionnalisme comme point commun entre la F.I.F.A. et le C.I.O., nous allons pouvoir mettre en évidence les divergences, fondement du conflit entre les deux institutions. Puis, nous présenterons les étapes originales qui mènent la F.I.F.A. et le C.I.O. de la mésentente au compromis.

1. L'amateurisme est en effet le thème principal à l'ordre du jour du congrès de Paris en 1894, organisé par Pierre de Coubertin dans le but de faire accepter la rénovation des Jeux olympiques. Il s'agit bien là de donner une justification pédagogique aux Jeux ; la lutte contre le professionnalisme sert alors de fondement idéologique (Boulongne, 1994).

1. LE C.I.O. ET LA F.I.F.A. : DEUX STRATÉGIES DIVERGENTES DE LUTTE CONTRE L'« AMATEURISME MARRON »

Le sport professionnel n'est pas une invention des années 1920. Il se pratique déjà au XIX^e siècle, sous différentes formes, en Angleterre et aux États-Unis, là où les sports modernes se sont développés avant de se répandre sur les autres continents. Joachim K. Rühl (1991) explique comment l'amateurisme est mis en place dans les collèges anglais au XIX^e siècle par la bourgeoisie pour mettre un terme aux paris dans les fêtes sportives populaires et ainsi éduquer la jeunesse loin des jeux d'argent et de leurs excès. L'amateurisme est alors associé au contrôle des loisirs et devient, dès lors, le paradigme sportif et pédagogique en vigueur. Toutefois, le professionnalisme ne disparaît pas complètement des rencontres sportives et reste latent jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale. Après celle-ci, les spectacles sportifs commencent à attirer davantage de spectateurs : « À Strasbourg et à Mulhouse, les rencontres du championnat régional réunissaient environ 3 000 spectateurs au début des années vingt ; à raison d'une moyenne de 2 F l'entrée, la recette s'élevait à 6 000 F, deux fois par mois au cours de la saison. Les 35 000 spectateurs du match France-Angleterre au stade Pershing ont laissé 125 000 F aux guichets. La finale de la Coupe de France procura une recette de 34 000 F. Cela, les joueurs ne l'ignoraient pas » (Lanfranchi & Wahl, 1995, 37). Les bénéfices des organisateurs de spectacles favorisent alors la renaissance d'un professionnalisme, caché cette fois-ci, car « criminel »² pour la classe sportive dirigeante. Paradoxalement, ce sont les journalistes sportifs, ceux-là même qui vivent du spectacle sportif, qui se font, les premiers, les défenseurs de l'amateurisme en dénonçant les pratiques professionnelles. La majorité des rédacteurs du *Miroir des Sports* ou de *l'Auto*,

comme François du Gardon (1921), entre en guerre contre l'amateurisme marron en écrivant de nombreux articles engagés :

« Depuis la cessation des hostilités, il s'est créé en divers pays des tendances d'une nature très spéciale, tendances qui déterminent un courant favorable à l'instauration de groupements professionnels.

Ajoutons immédiatement que ces tendances, si l'on ne s'oppose pas à leur développement, risquent de porter un préjudice moral considérable à la pureté du football, à son noble caractère éducateur des masses. »

Ainsi, rendue publique par la presse, la lutte contre le professionnalisme devient le cheval de bataille des institutions sportives : les fédérations internationales et le C.I.O.

1.1. La F.I.F.A. capitule devant le professionnalisme

Le football commence à se démocratiser un peu avant la Première Guerre mondiale. Puis, il devient un instrument militaire entre 1914 et 1918 pour fortifier les soldats, ce qui permet une large diffusion du sport chez les ouvriers et les paysans (Lanfranchi & Wahl, 1995). Ainsi, au sortir de la guerre, une grande majorité des populations belligérantes est convertie au football, sport ou spectacle.

La professionnalisation des joueurs se concrétise alors sous différentes formes. La compensation pour salaire perdu – remplaçant les simples remboursements de frais de déplacements pendant les compétitions –, les transferts monnayés des joueurs entre les clubs et les salaires versés aux joueurs pour leur entraînement sont les trois principales pratiques professionnelles combattues par la F.I.F.A. En 1920, Jules Rimet, président de la Fédération Française de Football depuis 1919, est élu président de la F.I.F.A., succédant à l'Anglais Daniel Burley Woolfall. La réglementation de la F.I.F.A. pré-

2. Cette notion de « criminalité sportive » est développée par Yves Vargas (1997) : « Pourquoi se fabrique-t-il [le sport] des crimes à usage interne, de sorte qu'un honnête homme peut devenir un criminel sportif sans cesser d'être un honnête homme ?

conise alors, à l'image du modèle anglais, un amateurisme « pur » de la part des licenciés. Les statuts de 1919 indiquent d'ailleurs que les dirigeants peuvent à tout moment procéder à une enquête sur les joueurs soupçonnés. Devant la montée de l'« amateurisme marron », la réglementation des mutations des joueurs est régulièrement rediscutée dans le sens d'un durcissement : les textes envisagent pour la première fois des sanctions en cas de flagrant délit et une licence spéciale est créée pour limiter les changements abusifs de clubs. Cependant, d'après Lanfranchi & Wahl (1995), à partir des années 1920, des clivages importants apparaissent au cœur même de la Fédération, remettant peu à peu en cause la lutte contre le professionnalisme. Dans le rapport du secrétaire général de 1925-1926, l'importance du professionnalisme caché est minimisée, sans doute pour ne pas permettre de renforcer les sanctions contre le faux amateurisme.

Lors de leur session de 1926, les membres de la F.I.F.A. prennent d'abord la décision de déléguer la lutte contre le professionnalisme aux fédérations nationales, ce qui revient à fermer les yeux sur les pratiques des clubs. Puis, après avoir débattu sur les moyens de réprimer le remboursement pour salaire perdu, celui-ci est finalement accepté à la condition d'être régulé et limité. La porte est donc ouverte à la professionnalisation des joueurs et des clubs. Finalement, sous la pression de plus en plus forte d'une majorité de dirigeants, l'officialisation du professionnalisme est déclarée en 1931 par la F.I.F.A. À cette date, les fédérations nationales ont donc le choix d'organiser ou non un championnat professionnel, qui serait reconnu par la fédération internationale.

1.2. Le conservatisme du C.I.O.

Le C.I.O., quant à lui, est *par essence* le promoteur du sport amateur. Son fondateur,

Pierre de Coubertin, y reste donc attaché durant toute sa présidence³. Lorsque le comte belge, Henri de Baillet-Latour, prend la succession du C.I.O. en 1925, période de mutation sportive, on peut imaginer que les principes olympiques se conformeraient à la réalité sportive. Mais cela est loin d'être le cas.

Entre 1925 et 1939, la question de l'amateurisme est portée chaque année à l'ordre du jour des sessions olympiques (Carpentier, 2002). C'est-à-dire qu'une fois par an, l'ensemble des membres qui constituent le C.I.O. débat inlassablement de la définition de l'amateurisme et de ce qu'il doit admettre ou non. Si le sujet est si souvent revisité, c'est que les fédérations sportives internationales réclament régulièrement un assouplissement de la règle olympique. Le C.I.O. se trouve alors dans une situation périlleuse : contrôler un sport mondial qui ne correspond plus à l'idéal olympique originel et qui souhaite en plus s'en détacher. Par le biais des demandes des fédérations internationales de football, de tennis, de patinage, de ski ou de gymnastique, le Comité doit donc discuter de trois problèmes sous-jacents à l'amateurisme : le manque à gagner (ou compensation pour salaire perdu), la participation aux Jeux olympiques des professeurs de sport et la requalification des athlètes professionnels en athlètes amateurs. Mais la volonté presque religieuse de respecter l'idéal coubertinien provoque une complexité croissante des débats : il s'agit de faire appliquer un idéal simpliste du sport à une pratique de plus en plus diversifiée. Est-ce qu'un professionnel dans un sport peut participer aux Jeux olympiques dans un autre sport ? Est-ce qu'un athlète qui *projette* de passer professionnel peut encore participer aux Jeux ? Est-ce qu'un instituteur qui est payé pour donner des cours de gymnastique doit être considéré comme un sportif

3. En fait, certains auteurs pensent que Pierre de Coubertin s'est attaché à l'amateurisme davantage par intérêt que par conviction. Le baron s'est d'ailleurs contredit à plusieurs reprises à ce sujet dans ses nombreux écrits. Pourtant, Y.-P. Boulongne, biographe du fondateur, écrit que malgré ces contradictions, Coubertin ne négligeait aucunement le principe de l'amateurisme.

professionnel ?... La déclinaison de ces problèmes semble être infinie.

In fine, aucune décision importante n'est prise et la définition de l'amateur ne subit aucune évolution en faveur de la démocratie sportive, rendant encore plus improbable la compréhension entre les sportifs et les membres du C.I.O. Ces débats ont une conséquence directe sur l'évolution des chartes olympiques, puisque, pour répondre à la complexité grandissante de la pratique, la définition de l'amateurisme subit une mutation remarquable. En 1924, la charte ne mentionne aucune définition de l'amateur, les sportifs devant seulement se conformer à la réglementation de leur fédération internationale. Mais, en 1933, un paragraphe y est ajouté :

« Pour être admis à représenter un pays aux Jeux olympiques, il faut satisfaire aux obligations minima ci-après, à savoir : – n'être pas ou n'avoir pas été, en connaissance de cause, professionnel dans son sport ou dans un autre sport, – n'avoir pas reçu de remboursement de compensation de salaire perdu, – signer la déclaration sur l'honneur : 'Je soussigné déclare sur l'honneur être amateur conformément aux Règles Olympiques de l'Amateur'. »

Enfin, dans la charte de 1938, les conditions requises pour pouvoir représenter un pays deviennent encore plus précises et prennent la forme d'un réel règlement, ce qui n'était pas le cas auparavant :

« Ne pourra être qualifié pour participer aux Jeux olympiques :

1° Celui qui est ou aura été en connaissance de cause professionnel dans son sport ou dans un autre sport.

2° Celui qui aura reçu des remboursements pour compensation de salaire perdu. Le congé dans les conditions normales de la profession, ou le congé accordé dans les mêmes conditions à l'occasion des Jeux olympiques, et sous la réserve qu'ils ne constituent pas de façon détournée un remboursement direct ou indi-

rect du salaire perdu, et le paiement à titre de tolérance tout à fait exceptionnelle, après une enquête individuelle, et sous la forme d'un versement direct à l'employeur, d'une indemnité payée pendant son absence, à l'épouse, la mère ou le père d'un athlète, s'il est le seul soutien de sa famille, ne tombent pas sous le coup de l'art. 2.

3° Celui qui est professeur rétribué d'éducation physique ou de sport, exception faite pour celui qui, en même temps que les matières normales du programme d'études, donne accessoirement l'enseignement élémentaire de l'éducation physique ou des sports. »

À la veille de la Deuxième Guerre mondiale, le C.I.O. fait donc l'infime concession d'autoriser le manque à gagner dans le seul cas où l'athlète est soutien de famille. On ne peut donc pas vraiment conclure à une évolution marquante des valeurs olympiques sous la présidence de Baillet-Latour.

Le C.I.O. d'après 1925 confirme le conservatisme coubertinien en refusant de se plier aux nouvelles exigences de la démocratisation des pratiques sportives. Il se démarque donc par ce choix de la F.I.F.A. Pourtant, nous allons voir que le président Baillet-Latour ne respecte pas toujours la rigidité du règlement qu'il prône.

2. LE CONFLIT ENTRE LA F.I.F.A. ET LE C.I.O. : JULES RIMET CONTRE HENRI DE BAILLET-LATOURE

Peu de choses ont été écrites sur les relations entre la F.I.F.A. et le C.I.O. dans l'entre-deux-guerres. Pour les historiens de l'olympisme, un conflit a bien existé, mais il n'est développé nulle part. Pour les historiens du football, ce conflit n'est qu'un détail dans le développement spectaculaire de la fédération. Les traces de ce conflit n'apparaissent ni dans les procès-verbaux, ni dans la presse, ou alors de manière succincte. Pourtant, à une époque où le système

sportif mondial est en pleine construction, le bras de fer entre les deux plus importantes institutions sportives ne peut qu'être fondamental pour la compréhension des deux histoires. Or la correspondance des membres du C.I.O., archivée au Centre d'Études Olympiques de Lausanne (Suisse)⁴, permet d'appréhender d'une manière originale les relations tenues entre les deux présidents Baillet-Latour⁵ et Jules Rimet⁶. Outre ces deux acteurs principaux, le Hollandais Carl Anton Wilhelm Hirschmann, secrétaire général de la F.I.F.A., joue aussi un rôle dans le conflit, ainsi que le Suédois Sigfrid Edström, futur président du C.I.O., et le Suisse Godefroy de Blonay, tous les deux membres de la commission exécutive du C.I.O. depuis sa création en 1921.

Le conflit entre la F.I.F.A. et le C.I.O. dure plus de dix ans, de 1925 à 1936, bien que les premières années soient les plus virulentes. On peut définir trois périodes : une première période de crise qui débouche sur un compromis et un accord entre les deux institutions, une deuxième période où le C.I.O. doit désormais assumer ses décisions auprès de l'opinion publique et du système sportif mondial et une troisième période nécessaire pour dépasser les conflits personnels existant entre deux présidents au fort caractère : Baillet-Latour et Rimet.

2.1. 1925-1927 : les fondements de la crise

Le congrès olympique qui a lieu à Prague en mai 1925 est déterminant dans l'histoire du C.I.O. et dans celle d'un bon nombre de fédé-

rations internationales. Il regroupe près d'une centaine de participants, dont 30 membres du C.I.O., 40 délégués des comités nationaux olympiques et 30 représentants de fédérations internationales, F.I.F.A. y compris (Müller, 1994). Si l'ordre du jour comporte une quinzaine de points, c'est la question de l'amateurisme qui prend le plus de temps dans les débats. En effet, à cette date, le C.I.O. laisse encore, pour la sélection des athlètes aux Jeux olympiques, les fédérations internationales libres de leur propre définition de l'amateurisme. Or, de plus en plus de mésententes étant apparues à ce sujet, il semble nécessaire aux congressistes, en 1925, d'uniformiser cette définition jusqu'à présent multiple. *In fine*, c'est une définition générale du professionnel qui est votée par tous, mentionnant notamment que le remboursement pour compensation de salaire perdu (manque à gagner) est strictement interdit.

Mais dans une réunion postérieure de la F.I.F.A., certains dirigeants protestent contre l'exclusion du manque à gagner dans la définition votée, puisque les avis au sein de la fédération sont très partagés à ce sujet. Lors d'une entrevue officieuse, Rimet réclame donc à Baillet-Latour que soit rediscutée l'acceptation du manque à gagner par le C.I.O., car la F.I.F.A. s'apprête à faire voter ce principe dans son propre congrès qui doit se tenir à Rome en mai 1926. En cas de désaccord sur ce point, il serait impossible pour les footballeurs de participer aux Jeux olympiques. C'est une manœuvre habile de la part de

4. Le Centre d'Études Olympiques possède une centaine de lettres traitant de ce conflit, réparties dans divers dossiers, sur la période 1925-1939 : les correspondances du président Baillet-Latour et des membres du C.I.O., la correspondance avec la F.I.F.A., la correspondance avec les organisateurs des Jeux olympiques d'été d'Amsterdam, de Los Angeles et de Berlin, la correspondance portant sur les sessions du C.I.O. et la correspondance portant sur les commissions exécutives du C.I.O.

5. Le comte Henri de Baillet-Latour est le successeur de Coubertin en 1925. Membre du C.I.O. depuis 1903, il est également président du Comité National Olympique Belge depuis 1923. Aidé par la commission exécutive, il devient un président très influent dans le milieu sportif, grâce à ses qualités de diplomate. Dans la lutte du C.I.O. pour le maintien de l'amateurisme, il est le principal militant du conservatisme coubertinien.

6. Jules Rimet est le président de la F.I.F.A. à partir de 1920, mais il fait partie de la Fédération internationale depuis plus longtemps. Pendant plusieurs années, il tente de créer un championnat du monde de football, mais ses propositions sont rejetées, au profit du tournoi olympique. Dans la lutte contre le faux amateurisme, il se positionne plutôt en faveur de la rémunération des joueurs, sans toutefois être un partisan réel du professionnalisme.

Rimet que de se prononcer *après* les votes du congrès olympique de Prague, car cela lui permet de négocier « seul à seul » avec Baillet-Latour pour que celui-ci adopte sa définition de l'amateurisme. Le problème est qu'une décision votée par un congrès ne peut en aucun cas être remise en cause lors d'une session annuelle du C.I.O., puisque tous les participants du congrès n'y sont pas représentés. Il est donc impossible, après 1925, de faire accepter le manque à gagner dans le règlement olympique, à moins d'organiser un nouveau congrès :

« Il me paraissait difficile que le C.I.O. prenne sur lui de s'insurger contre une décision, émanant non de lui seul, mais de délégués de toutes les fédérations internationales et de tous les comités nationaux ⁷. »

Baillet-Latour demande donc aux membres de sa commission exécutive, puis à d'autres membres du Comité olympique, d'exercer leur influence sur les membres de la F.I.F.A. de leur pays respectif, afin qu'ils votent contre l'acceptation du manque à gagner lors du congrès de Rome. Dans le même temps, le secrétaire général de la F.I.F.A., Hirschmann, tente un compromis officieux avec Baillet-Latour⁸ en lui demandant soit de convoquer un congrès olympique extraordinaire pour modifier les décisions prises à Prague, soit de faire voter à la prochaine session du C.I.O., prévue à Lisbonne en mai 1926, l'annulation des décisions de Prague, ce qui reviendrait également à accepter le principe du manque à gagner si le congrès de la F.I.F.A. décide de l'admettre comme règlement. Le secrétaire, pour la première fois, exerce un chantage en évoquant la possibilité d'un retrait des Jeux olympiques de 1928.

L'affaire se complique lorsque la fédération britannique de football pose les premiers jalons

d'une mésentente au sein de la F.I.F.A. en déclarant que, si le manque à gagner est accepté au prochain congrès de Rome, elle se retirerait de la Fédération. En revanche, elle est prête à rester si la F.I.F.A. accepte, elle, de changer quelques points de sa définition de l'amateurisme pour l'accorder avec celle des Britanniques. En faisant parvenir ce point de vue à Baillet-Latour par l'intermédiaire du membre anglais de la commission exécutive, Reginald John Kentish⁹, la fédération britannique de football met en fait le C.I.O. devant l'alternative suivante : refuser de céder à la F.I.F.A. et organiser les Jeux olympiques d'Amsterdam avec les seules équipes du Royaume-Uni ou bien accepter la définition de l'amateurisme de la F.I.F.A. et organiser les Jeux avec elle mais sans le Royaume-Uni. En d'autres termes, pour le C.I.O., cela équivaut à choisir entre la conservation stricte des valeurs ou la réussite économique des prochains Jeux olympiques.

Sous ces définitions de l'amateurisme, il faut en fait voir une véritable guerre de pouvoir entre le C.I.O., la F.I.F.A. et la fédération britannique de football pour l'institution qui aura le monopole des compétitions internationales – un monopole économique – mais aussi, à travers les valeurs, un monopole « symbolique », car à chacune des trois institutions correspond une définition différente de l'amateurisme et donc une idéologie différente.

En mai 1926, le congrès de la F.I.F.A. à Rome est donc un moment clé que chacune des institutions attend pour réagir. Les décisions sont les suivantes :

« Il n'est pas permis de payer des remboursements pour compensation de salaire perdu, excepté dans des cas spéciaux, qui seront fixés par chaque Association Nationale.

7. Lettre de Baillet-Latour aux membres de la commission exécutive, le 24 mars 1926, « Baillet-Latour/Edström, correspondance, 1921-1941 », Archives du C.I.O.

8. Lettre de Hirschmann à Baillet-Latour, le 24 mars 1926, « FIFA football, correspondance, 1924-1958 », Archives du C.I.O.

9. Lettre de Kentish à Baillet-Latour, le 1^{er} avril 1926, « FIFA football, correspondance, 1924-1958 », Archives du C.I.O.

Toutefois le remboursement de la totalité du salaire ne sera jamais permis et ne sera jamais accordé de telle façon que le joueur puisse être tenté de préférer le sport à son ouvrage.

Les règlements relatifs à ce remboursement par les Associations Nationales devront être approuvés par la Commission Exécutive, qui, en fixant le nombre de jours pour lesquels le remboursement pourra être accordé, s'inspirera des principes précités ainsi que des conditions géographiques de chaque pays. Les Associations Nationales sont libres d'accorder ou non des compensations pour perte de salaire¹⁰. » (Cette proposition a été votée par 12 voix pour, 8 contre et 2 abstentions.)

La réglementation votée est loin d'être claire puisqu'elle comporte certaines contradictions. Officiellement, la F.I.F.A. n'accepte pas le remboursement pour salaire perdu, pourtant, le fait qu'elle donne quelques libertés à ses fédérations nationales laisse la porte ouverte à tous les débordements. Les sentiments de Baillet-Latour sur ce texte sont donc mitigés. Comprenant que la F.I.F.A. désire malgré tout limiter le manque à gagner, le président du C.I.O. propose un compromis à Rimet entre la réglementation olympique et celle de sa fédération :

« Le remboursement du manque à gagner est interdit, mais dans des cas strictement exceptionnels, le bureau de la F.I.F.A. en tenant compte du nombre de jours d'absence, et des conditions géographiques de chaque pays, pourra, à la demande d'une Fédération Nationale, autoriser qu'une indemnité soit allouée aux joueurs, ayant établi la preuve qu'ils sont soutiens de famille¹¹. »

Le contenu ne change pas vraiment entre les deux déclarations, sinon que Baillet-Latour insiste davantage sur la nature exclusive des

remboursements de salaire et qu'il réclame un pouvoir de décision inférieur pour les fédérations nationales en faveur de la F.I.F.A. Cette lettre de Baillet-Latour à Rimet marque un tournant important dans la relation entre le C.I.O. et la F.I.F.A., car sans vouloir perdre la face devant son adversaire (c'est la raison pour laquelle il propose sa définition, même si ce n'est qu'une reformulation), le président du Comité olympique prouve qu'il est prêt à céder au chantage que lui fait la Fédération.

Malheureusement, comme Rimet ne daigne ni donner son accord, ni répondre à la proposition de Baillet-Latour, la commission exécutive du C.I.O. (La Haye, 31 juillet-4 août 1926) décide, sous l'impulsion de son président, de ne plus accorder de faveur à la F.I.F.A. et revient donc sur son compromis :

« Sans s'arrêter au fait que votre Bureau, le 9 juillet à Paris, n'avait pris aucune décision, la C.E. a estimé qu'elle n'était pas qualifiée pour modifier une décision, ratifiée par un vote émis au cours d'un Congrès et que le texte approuvé par nous constituait une proposition nouvelle à soumettre au prochain Congrès olympique.

Elle s'est donc déclarée incompétente¹². »

Après un essai de compromis de la part de Baillet-Latour, seul, la crise s'envenime de nouveau à partir de l'automne 1926. Sigfrid Edström, membre influent de la commission exécutive du C.I.O., annonce, suite à une conversation tenue avec Rimet, que le football se retirait du programme olympique compte tenu des divergences de définition :

« I wonder how the cooperation with the football people is getting on. I was in Paris some time ago and then talked with Mr. Rimet who stated that the amateur clause would probably make it impossible for the football people to take part.

10. Procès-verbal du Congrès de la F.I.F.A., Rome, les 2 et 3 mai 1926, « FIFA football, procès-verbaux, 1927-1984 », Archives du C.I.O.

11. Lettre de Baillet-Latour à Rimet, 1^{er} juillet 1926, « FIFA football, correspondance, 1924-1958 », Archives du C.I.O.

12. Lettre de Baillet-Latour à Rimet, 10 août 1926, « FIFA football, correspondance, 1924-1958 », Archives du C.I.O.

In the case that football is dropped from the Olympic programme how would it be to take up handball? Handball is getting more and more in use and the interest for handball is rapidly increasing¹³. »

Cependant, à partir de 1927, le comité organisateur des Jeux olympiques d'Amsterdam, présidé par le baron A. Schimmelpenninck, commence à craindre que le boycott de la F.I.F.A. ne fasse échouer les Jeux et demande à Baillet-Latour qu'un accord soit passé pour « sauver Amsterdam ». Après plusieurs tentatives de la part des membres néerlandais du C.I.O. pour trouver une faille dans le congrès de Prague qui permettrait d'admettre la définition de la F.I.F.A. jusqu'au prochain congrès olympique, Baillet-Latour finalement capitule en utilisant des syllogismes tortueux :

« Comme les deux principes [interdiction du remboursement pour salaire perdu] votés à Prague par le Congrès et à Rome par la F.I.F.A. sont identiques, il est évident que si le payement de ces indemnités est ratifié par la F.I.F.A. et considéré par elle comme n'étant pas contraire au principe fondamental voté par elle, il ne peut pas être non plus contraire à la décision du Congrès.

Je vous prie, mon cher Président, de bien vouloir donner connaissance de cette lettre au Congrès de la F.I.F.A.¹⁴ »

En rendant cette lettre publique, Baillet-Latour prend un risque, puisqu'il n'avertit pas ses collègues de la proposition qu'il fait à Rimet. Si le compromis est accepté, il sera toujours temps de convaincre les membres de la commission exécutive, mais si les membres de la F.I.F.A. sont en désaccord, Baillet-Latour pour-

rait alors accuser Rimet d'avoir confondu un avis personnel avec une proposition officielle du C.I.O. C'est effectivement ce qui arrive. En effet, lors de leur nouveau congrès, déçus de n'avoir pas obtenu une proposition officielle du C.I.O., les membres de la F.I.F.A. votent pour la participation aux Jeux olympiques à la seule condition que le C.I.O. accepte leur règlement du manque à gagner ou qu'il officialise la dernière proposition de Baillet-Latour. La F.I.F.A. lance donc un nouvel ultimatum au Comité olympique.

Finalement, le 8 août 1927, après avoir pris connaissance de cette décision, la commission exécutive choisit officiellement, en présence de Rimet, de passer un accord avec la F.I.F.A. Le compromis suivant est voté :

« Dans un but de conciliation, elle [la commission exécutive du C.I.O.] accepterait la suggestion qui lui serait faite par cette dernière [la F.I.F.A.] d'autoriser la Football-Association à participer aux Jeux d'Amsterdam, aux conditions suivantes :

Les indemnités prévues par les règles édictées par la Commission Exécutive de la F.I.F.A. seront versées entre les mains des employeurs, les athlètes ne touchant aucune compensation pour salaire perdu.

Après avoir pris connaissance de cette déclaration, le Comité Exécutif de la F.I.F.A., en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Congrès de Rome, décide d'ajouter à son règlement sur le manque à gagner que les indemnités prévues par les règles édictées par la Commission Exécutive de la F.I.F.A. seront versées entre les mains des employeurs, les athlètes ne touchant aucune compensation au salaire perdu¹⁵. »

13. « Je me demande comment se passe la coopération avec les gens du football. J'étais à Paris il y a quelques temps et j'ai eu une discussion avec Rimet qui maintenant que la définition de l'amateurisme rendrait probablement impossible la participation des footballeurs. Dans le cas où le football serait supprimé du programme olympique, comment le handball serait-il accepté? Le handball est de plus en plus joué et l'intérêt pour le handball augmente rapidement », lettre d'Edström à Baillet-Latour, 25 novembre 1926, « commission exécutive », dossier non classé, Archives du C.I.O.

14. Lettre de Baillet-Latour à Rimet, 20 mai 1927, « FIFA football, correspondance, 1924-1958 », Archives du C.I.O.

15. Procès-Verbal de la Commission Exécutive du 8 août 1927, Archives du C.I.O.

Le problème des joueurs professionnels se règle donc sans que les pratiques de manque à gagner ne soient éradiquées, ce qui convient aux deux parties en conflit, malgré le respect affiché des principes par le C.I.O. Mais, rapidement, ce leurre ne manque pas de provoquer la révolte de la fédération britannique et de ses alliés.

2.2. 1927-1930 : le C.I.O. sur la défensive

Dès la publication de ce compromis dans la presse, le comité olympique britannique, complice de la fédération britannique de football, entre en opposition avec le C.I.O. et tente de rallier à elle tous les pays en proposant un boycott des Jeux olympiques d'Amsterdam. Pour contrer cette attaque, Baillet-Latour envoie une longue circulaire¹⁶ à tous les comités nationaux olympiques et à toutes les fédérations nationales de football, dans laquelle il fait l'inventaire des arguments qui justifient et défendent la décision de la commission exécutive. Quelques pays seulement répondent à l'appel du comité olympique britannique et finalement, au début de l'année 1928, la fédération anglaise de football est radiée de la F.I.F.A. pour cause de désaccords majeurs avec elle. Les contestations minoritaires sont donc étouffées et n'embarrassent pas Baillet-Latour longtemps.

De 1927 aux Jeux olympiques, Baillet-Latour doit aussi justifier la décision prise par la commission exécutive auprès de la presse anglaise et surtout de la presse française, plus virulente que jamais (Glärner, 1928) :

« Est-ce à dire que les Jeux olympiques de 1928 seront un succès ? Je crains que non, et un dirigeant néerlandais m'avouait, cet après-midi, que la question du manque à gagner, avait 'torpillé' les Jeux. On conçoit mal, en effet, un tournoi de football sans l'Angleterre, sans les Scandinaves et sans la Tchécoslovaquie, pas plus qu'un tournoi de hockey sans la Grande-Bretagne. Et puis les Hollandais, malgré toute

leur sportivité, s'enthousiasmeront-ils pour les beaux efforts de l'athlétisme, qu'ils connaissent si peu ? »

Puis, peu à peu, quelques plaintes arrivent au C.I.O. pour dénoncer l'injustice de voir certaines équipes de football, composées de soi-disant amateurs, participer aux Jeux. En d'autres termes, la période qui suit le compromis passé avec la F.I.F.A. est troublée par des remous contestataires divers et éparpillés. Mais ce qui fait la force de Baillet-Latour, c'est que, malgré la volonté des Anglais, toutes ces oppositions restent isolées les unes des autres. Le C.I.O. n'a donc rien à craindre pour ses Jeux.

Le tournoi de football des Jeux olympiques de 1928 se déroule donc entre 18 équipes au lieu de 24 en 1924 à cause du boycott de l'Angleterre et de quelques pays alliés opposés au principe du manque à gagner. Baillet-Latour et la commission exécutive ont fait le choix de la réussite économique aux dépens du respect des valeurs.

Quelques jours avant les Jeux d'Amsterdam, Baillet-Latour provoque un nouveau rebondissement entre la F.I.F.A. et le C.I.O. Il demande, en effet, au secrétaire général de la F.I.F.A., Hirschmann, qu'une correction soit faite dans le rapport de l'année 1927 :

« The following phrase 'under these conditions the I.O.C. had no objection to the Amateur rules of the F.I.F.A. being followed for the Olympic Football games' is not in accordance with the real situation. Because the Amateur rules of the F.I.F.A. have so far not been discussed by the I.O.C. ; because at the conference held in Paris the 8th. of august 1927, the Executive Committee only gave the players, affiliated to the F.I.F.A., the right to take part in the Games of the IXth. Olympiad, this decision being a PROVISIONAL one, leaving to the next Olympic Congress the final decision on a stipulation, which was considered as a new fact,

16. Circulaire de Baillet-Latour, 13 octobre 1927, « Baillet-Latour, correspondance, 1925-1935 », Archives du C.I.O.

and one that had not been provided for or foreseen by the Congress of Prague¹⁷. »

Cette demande, faite juste avant l'ouverture des Jeux olympiques, montre toute l'ambiguïté que Baillet-Latour s'est appliqué à faire planer dans sa correspondance. Il montre ses qualités de diplomate et de stratège averti qui laisse une marge de liberté dans l'interprétation de ses propos. Les manœuvres de Baillet-Latour à l'encontre des membres de la F.I.F.A. paraissent si habiles, qu'il est tout à fait possible d'imaginer que ce revirement soudain a été prémédité par le président. Ainsi, les équipes affiliées à la F.I.F.A. sont obligées de tenir leur promesse de participation à quelques jours du début des compétitions. Et Baillet-Latour, en déclarant que ce que décide la commission exécutive ne peut être officiel sans l'accord du C.I.O., « sauve » l'avenir des valeurs olympiques, tout en montrant que le C.I.O. ne plie pas facilement sous les pressions extérieures.

Une fois les Jeux passés, il suffit aux membres du C.I.O. d'attendre le prochain congrès olympique, à Berlin en 1930, qui aura cette fois la possibilité de remettre en cause les définitions votées à Prague en 1925. Après avoir longtemps débattu, les participants de ce congrès choisissent finalement de maintenir le *statu quo*, c'est-à-dire de ne pas admettre le manque à gagner, sous quelque forme que ce soit. Ainsi, cinq ans après le début du conflit entre la F.I.F.A. et le C.I.O., les données du problème restent inchangées, ou presque.

2.3. 1930-1934 : une nouvelle donne pour la F.I.F.A.

Même si les définitions de l'amateurisme du C.I.O. et de la F.I.F.A. redeviennent en 1930 ce qu'elles étaient en 1925, la situation n'est plus

tout à fait identique. Après les Jeux d'Amsterdam en 1928, ceux de Los Angeles, aux États-Unis, se préparent pour l'année 1932. Or les Américains sont de ceux qui se sont opposés à la définition de la F.I.F.A. (même s'ils ont quand même participé aux Jeux de 1928). Dès la fin des débats du congrès olympique de Berlin, les organisateurs américains proposent donc qu'un tournoi olympique de football soit organisé, sans la participation des équipes qui autorisent le manque à gagner selon la définition de la F.I.F.A. Cependant, deux problèmes se posent. Si certains pays souhaitent effectivement envoyer des équipes strictement amateurs aux Jeux olympiques, l'accord de la F.I.F.A. reste nécessaire. D'autre part, si un tournoi est organisé, il faudrait que la F.I.F.A. accepte de s'occuper de son organisation technique, comme le font les autres fédérations internationales pour leur tournoi respectif. À cause de ces deux conditions, le bon déroulement des Jeux olympiques se trouve de nouveau dans les mains de la Fédération internationale de football. Après avoir été piégés par Baillet-Latour, on peut imaginer que les dirigeants du football ne feront rien pour satisfaire le C.I.O. Et c'est en effet ce qui se passe :

« Football forms still part of the program of the Olympic games and no tournament was held at the Xth Olympiad only because of the attitude taken by the F.I.F.A. forbidding those who are affiliated to take part even if their statutes were in accordance with the requirements of the I.O.C. [...] Our President considers it impossible to have a soccer tournament placed under the control of officials appointed by the I.O.C. without the cooperation of the International Football Federation, because it is

17. « La phrase suivante 'sous ces conditions le C.I.O. n'avait pas d'objection à ce que les règles de l'amateurisme de la F.I.F.A. soient suivies par le tournoi olympique de football' n'est pas en accord avec la situation réelle. Parce que les règles de l'amateur de la F.I.F.A. n'ont pas été discutées par le C.I.O. ; parce qu'à la conférence de Paris le 8 août 1927, la commission exécutive a seulement donné aux joueurs, affiliés à la F.I.F.A., le droit de prendre part aux jeux de la IX^e olympiade, cette décision étant PROVISOIRE, laissant au prochain congrès la décision finale sur une situation, qui était considérée comme un fait nouveau, et qui n'avait pas été prévue par le congrès de Prague », lettre de Baillet-Latour à Hirschmann, 21 mai 1928, « FIFA football, correspondance, 1924-1958 », Archives du C.I.O.

the rule that technical parts of the Games have to remain the governing body of each sport¹⁸. »

À moins d'un nouvel accord entre le C.I.O. et la F.I.F.A., il semble donc impossible que des équipes puissent participer aux Jeux olympiques. Le conflit qui existe n'est alors plus institutionnel, comme il l'était avant 1928, mais plutôt personnel, lié aux agissements stratégiques des deux présidents ouvertement ennemis.

De plus, le début des années 1930 correspond à des changements importants dans l'organisation de la F.I.F.A. Le professionnalisme est officialisé en 1931, ce qui creuse davantage le fossé avec le C.I.O. : l'amateurisme incarne le parangon du sport olympique, alors que la F.I.F.A. devient le porte-parole de tous les professionnels. D'autre part, le championnat du monde de football – la Coupe Rimet, qui deviendra plus tard la Coupe du Monde – voit le jour pour la première fois en 1930. La paternité de ce championnat revient à Rimet. Depuis les années 1910, ce dernier a déjà le projet d'organiser un tel championnat, mais sa proposition ne trouve pas d'écho auprès des dirigeants de la F.I.F.A., le président Daniel Burley Woolfall préférant considérer le tournoi olympique comme le championnat du monde de football. Le 21 mai 1928, Baillet-Latour annonce au secrétaire de la F.I.F.A. que le compromis établi avec la commission exécutive n'est nullement définitif et doit être ratifié par le congrès olympique. Une semaine plus tard, le 28 mai 1928, la commission exécutive de la F.I.F.A. se réunit et vote la création d'un championnat du monde indépendant. Si ce projet était en gestation au sein de la Fédération internationale, il est clair que

le revirement soudain de Baillet-Latour sert de catalyseur pour sa réalisation. En créant son propre tournoi international, le président de la F.I.F.A. devient alors indépendant (et concurrent) du Comité olympique et peut proposer une compétition à ses joueurs professionnels et semi-professionnels qui n'ont pas leur place dans les Jeux olympiques.

Dès 1933, les Jeux olympiques de Berlin se préparent et les interrogations posées par le comité organisateur américain sont réitérées par le comité allemand. Il s'agit de savoir si la F.I.F.A. va autoriser les équipes constituées d'amateurs « purs », selon la définition olympique, à participer au tournoi olympique. C'est évidemment le vœu des organisateurs. Encore faut-il tenter un accord avec Rimet. La réussite de la première Coupe du Monde semble assurer la pérennité de la compétition, d'autant qu'à partir de 1932 des championnats professionnels commencent à être organisés dans tous les pays. Dans ce nouveau contexte, la F.I.F.A. choisit donc de durcir sa définition de l'amateurisme, se rapprochant ainsi du règlement olympique. En effet, les professionnels étant reconnus par la Fédération, il n'est plus nécessaire d'insérer le principe du manque à gagner dans la définition de l'amateurisme. De ce fait, en 1934, Baillet-Latour propose à Rimet de passer un accord afin d'organiser un tournoi olympique amateur de football :

« Le Comité International Olympique a appris avec satisfaction que la F.I.F.A. a supprimé le manque à gagner de sa définition de l'amateur laissant chaque Fédération Nationale libre d'établir sa propre définition.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le C.I.O. a décidé d'accepter ces définitions natio-

18. « Le football est encore à part du programme olympique et aucun tournoi n'a eu lieu lors de la X^e olympiade uniquement à cause de l'attitude prise par la F.I.F.A. interdisant à ceux qui se sont affiliés d'y prendre part, même si leurs statuts sont en accord avec les critères du C.I.O. [...] Notre président considère qu'il est impossible d'avoir un tournoi de football placé sous le contrôle d'officiels nommés par le C.I.O. sans la coopération de la Fédération internationale de football, parce que c'est la règle que les parties techniques des jeux reviennent à la fédération de chaque sport », lettre de Berdez (secrétaire général du C.I.O.) à Rubien (secrétaire général du comité olympique américain), 7 août 1932, « FIFA football, correspondance, 1924-1958 », Archives du C.I.O.

19. Lettre de Baillet-Latour à Rimet, 20 mai 1934, « FIFA football, correspondance, 1924-1958 », Archives du C.I.O.

nales, au même titre que les définitions internationales prévues par nos statuts¹⁹. »

Toutefois, la F.I.F.A. doit encore lever son interdiction faite aux équipes amateurs de participer aux Jeux olympiques. C'est-à-dire qu'après avoir réglé le conflit institutionnel, il faut résoudre les mésententes personnelles. Or Rimet n'est pas prêt à le faire.

« La F.I.F.A., au cours de son Congrès de Rome, n'ayant pas jugé bon de prendre une décision quelconque au sujet de l'interdiction d'Helsingfors et cela, malgré la façon spécialement aimable avec laquelle j'avais pris soin de l'informer que le Comité International Olympique avait consenti à admettre les définitions d'AMATEUR des fédérations nationales au même titre que celle des fédérations internationales, j'estime qu'il ne peut être question de faire figurer le football au programme des jeux de Berlin²⁰. »

Enfin, quelques semaines plus tard, Rimet annonce officiellement que l'interdiction est bien levée et qu'un tournoi olympique de football peut être organisé. Le conflit entre la F.I.F.A. et le C.I.O. est donc consommé, même si cela prend encore quelque temps avant que la F.I.F.A. donne une autorisation vraiment officielle. Les relations qui vont suivre entre les deux institutions seront encore très tendues jusqu'aux Jeux de Berlin à cause de la méfiance extrême mais justifiée que chacune des deux parties alimente vis-à-vis de l'autre.

CONCLUSION

Dans cette histoire commune du football et de l'olympisme, l'étude de la correspondance des acteurs prend toute son importance et permet de renouveler l'approche historique, en entrant dans l'« intimité » du conflit, et d'obtenir des détails que l'on n'aurait pas soupçonnés autrement. Or c'est bien dans les

rapports conflictuels de deux personnes que l'histoire est mise en perspective. L'étude nous montre pourquoi toutes les équipes de football ne participent pas aux Jeux olympiques de 1928. On comprend également dans quelles conditions est créée la Coupe du Monde de football et pourquoi le tournoi de football n'a pas lieu aux Jeux olympiques de 1932 à Los Angeles, bien que le football fasse encore partie du programme. Tout cela montre bien que les rapports entre une fédération aux idées plutôt nouvelles et une institution conservatrice et élitiste, dans une période de tensions, sont difficiles. L'enjeu principal est un enjeu de pouvoir et de contrôle du mouvement sportif en gestation. Il s'agit, tout d'abord, d'un pouvoir politique, qui permet de contrôler les acteurs et les institutions de ce mouvement. Il s'agit, ensuite, d'un pouvoir économique, concrétisé par le monopole de l'organisation des compétitions sportives internationales. Enfin, il s'agit d'un pouvoir symbolique, exercé par le biais des valeurs et notamment par l'instrumentalisation de l'amateurisme. Cette recherche du pouvoir symbolique se concrétise par la volonté de chaque institution de voir appliquer son propre modèle de l'amateurisme et donc son propre système des valeurs.

Finalement, en 1936, le conflit entre le C.I.O. et la F.I.F.A. semble réglé puisque les Jeux olympiques proposent dans leur programme officiel un tournoi de football et que la Coupe du Monde de football permet aux professionnels du monde entier de se réunir dans une compétition internationale. Aujourd'hui, ces deux compétitions sont bien les deux événements sportifs les plus populaires dans le monde entier. Il semble donc que la solution trouvée par Jules Rimet et Henri de Baillet-Latour ait permis de satisfaire les deux parties. Pourtant, si l'on considère la

20. Lettre de Baillet-Latour à Lewald (président du comité d'organisation des Jeux olympiques de Berlin), 3 juin 1934, « COJO, FI 1932-1936, CNO 1933-1936, questionnaire CNO 1934 », Archives du C.I.O.

concession faite en 1928 par le président du C.I.O. à la F.I.F.A. pour permettre aux équipes de football de participer aux Jeux olympiques, il faut admettre que cela est réalisé dans un but économique pour assurer des bénéfices aux organisateurs des Jeux d'Amsterdam. En effet, la popularité des matches de football assure déjà à cette époque la présence de nombreux spectateurs. Et c'est au professionnalisme, même caché, que revient la qualité des spectacles. En 1936, lorsque le tournoi de football a lieu à Berlin, les équipes ne sont normalement composées que d'amateurs²¹, ce qui réduit la qualité des matches, et donc le nombre de spectateurs. Entre la Coupe du Monde et le tournoi olympique, le public se tourne davantage vers la Coupe puis se désintéresse peu à peu du tournoi des Jeux. Cela est encore vrai actuellement, les médias nous le prouvent amplement. Le C.I.O. a donc obtenu une réussite en ce qui concerne la permanence de ses valeurs, certes, mais il a aussi échoué sur un plan économique pour ce qui est du tournoi olympique de football.

ZUSAMMENFASSUNG : Der Konflikt zwischen dem IOC und der FIFA zwischen den beiden Weltkriegen: Olympische Spiele gegen Fußballweltmeisterschaft

Die Jahre 1920 und 1930 sind dadurch gekennzeichnet, dass einer der Werte des Sports in Frage gestellt wurde: der Amateurgedanke. Während der Sport langsam demokratischer wird, zeigt die Olympische Bewegung den Konservatismus seiner aristokratischen Werte, welche repräsentativ für seine leitenden Mitglieder sind. Der internationale Fußballverband hingegen gründet 1931 unter dem Druck seiner Mitglieder und einiger Funktionäre eine Sektion der Berufsspieler. Der Konflikt zwischen IOC und FIFA wird nun zum Spiegel dieses Gegensatzes zwischen „Diskurs“ und „Realität“. Die Analyse der Korrespondenz zwischen den beiden Institutionen und besonders zwischen den beiden Präsidenten, Henri de Baillet-Latour und Jules Rimet, zeigt, dass die Unstimmigkeiten hinsichtlich des Amateurgedankens Machtspiele zwischen den beiden Sportmächten überdecken. Während die FIFA droht, nicht an den Olympischen Spielen von 1928 teilzunehmen, wenn seinen Berufssportler dort nicht teilnehmen dürfen, beschließt Baillet-Latour alleine den Ikonoklasten zu spielen, um den ökonomischen Erfolg dieser Spiele zu sichern, indem er zwischenzeitlich aufgibt, den Olympischen Amateurgedanken zu verteidigen. Als der wirtschaftliche Erfolg der Spiele gesichert ist, macht der Präsident

BIBLIOGRAPHIE

- BOULONGNE, Y.-P. (1994). *Un siècle du comité international olympique*. Volume 1. Lausanne, Comité International Olympique.
- CARPENTIER, F. (2003). *Le comité international olympique en crises. La présidence de Henri de Baillet-Latour, 1925-1940*. Paris, L'Harmattan.
- DU GARDON, F. (1921). Le professionnalisme en football. *Le Miroir des Sports*, 69, 263.
- GLARNER, A. (1928). Une visite à Amsterdam, pour l'ouverture des Jeux olympiques. *Le Miroir des Sports*, 427, 322.
- LANFRANCHI, P. & WAHL, A. (1995). *Les footballeurs professionnels*. Paris, Hachette.
- MÜLLER, N. (1994). *Cent ans de Congrès olympiques, 1894-1994*. Lausanne, Comité International Olympique.
- RÜHL, J.K. (1991). L'idéal de l'amateurisme et l'influence de la Grèce sur les « Jeux olympiques » à Much Wenlock. In *The Olympic Games through the ages : Greek Antiquity and its impact on modern sport*. Actes du 13^e Congrès international de l'HSIPA, 22-28 mai 1989. Athènes, Hellenic Sports Research Institute, 129-141.
- VARGAS, Y. (1997). *Sport et philosophie*. Paris, Le Temps des Cerises.

21. C'est ce qu'annoncent officiellement le C.I.O. et la F.I.F.A. Toutefois, la qualité strictement amateur de tous les footballeurs est douteuse. On sait par exemple que les équipes d'Allemagne et d'Italie étaient composées de professionnels afin d'assurer de bons résultats à leur nation. Même si les institutions en sont conscientes, l'important est de « sauver symboliquement les apparences ».

seinen Kompromiss wieder rückgängig und ruft dabei die Unzufriedenheit der FIFA-Mitglieder hervor, die nun beschließen, den Fußball-Weltcup ins Leben zu rufen, um dem olympischen Fußballturnier Konkurrenz zu machen.

SCHLAGWÖRTER : Geschichte, zwischen den Weltkriegen, Olympismus, Fußball, Amateurismus.

RIASSUNTO : Il conflitto tra il C.I.O. e la F.I.F.A. tra le due guerre. I Giochi Olimpici contro la Coppa del Mondo di Football

Gli anni tra il 1920 e il 1930 sono caratterizzati da una rimessa in questione di uno dei valori dello sport: il dilettantismo. Mentre lo sport si democratizza lentamente, il movimento olimpico mantiene un conservatorismo dei suoi valori aristocratici, rappresentativi dei membri che lo dirigono. Invece, la Federazione Internazionale di Football crea una sezione professionistica nel 1931, sotto la pressione dei suoi tesserati e di alcuni dirigenti. Il conflitto tra il C.I.O. e la F.I.F.A. diventa allora lo specchio di quest'opposizione tra «discorsi» e «realtà». Lo studio della corrispondenza tra le due istituzioni ed in particolare tra i suoi due presidenti, Henri de Baillette-Latour e Jules Rimet, mostra che i disaccordi nei riguardi del dilettantismo rivestono delle poste in gioco di potere tra queste due potenze sportive. Mentre la F.I.F.A. minaccia di non partecipare ai Giochi Olimpici del 1928 se i suoi professionisti non vengono ammessi, Baillet-Latour decide solo di farli giocare al fine di assicurare la riuscita economica di questi Giochi rinunciando momentaneamente a difendere il dilettantismo olimpico. Quando la riuscita delle competizioni olimpiche è assicurata, il presidente del C.I.O. ritorna allora sul suo compromesso, provocando il malcontento dei membri della F.I.F.A. che decidono allora di creare la Coppa del Mondo di Football per far concorrenza al torneo olimpico.

PAROLE CHIAVE : dilettantismo, football, olimpismo, storia, tra le due guerre.

RESUMEN : El conflicto entre el C.I.O. y la F.I.F.A. durante el periodo entre las dos guerras mundiales. Los Juegos Olímpicos contra la Copa del Mundo de fútbol

Los años 1920 y 1930 se caracterizan por el replanteo de una de los valores del deporte : el amateurismo. Mientras que el deporte se democratiza lentamente, el movimiento olímpico, por su parte, manifiesta un conservadurismo de sus valores aristocráticas, representativas de los miembros que lo dirigen. La federación internacional de fútbol, en cambio, crea una sección profesional en 1931, bajo la presión de sus licenciados y algunos dirigentes. El conflicto entre el C.I.O. y la F.I.F.A. se convierte entonces en el espejo de esta oposición entre "discurso" y "realidad". El estudio de la correspondencia entre las dos instituciones y en particular entre sus dos Presidentes, Henri de Baillet-Latour y Jules Rimet, pone de manifiesto que los desacuerdos con respecto al amateurismo tienen sus orígenes en el poder que está en juego entre estas dos potencias deportivas. Mientras que la F.I.F.A. amenaza con no participar en los Juegos Olímpicos de 1928 si no se admiten a sus profesionales, Baillet-Latour decide solo jugar los iconoclastes con el fin de garantizar el éxito económico de estos Juegos, renunciando momentaneamente en defender el amateurismo olímpico. Cuando el éxito de las competiciones olímpicas está garantizado, el Presidente del C.I.O. vuelve de nuevo entonces sobre su compromiso, causando el descontento de los miembros de la F.I.F.A. que deciden entonces crear la Copa del Mundo de fútbol para competir con el torneo olímpico.

PALABRAS CLAVES : historia, período entre las dos guerras mundiales, olimpismo, fútbol, amateurismo.

